

*Armand-Joseph SEVILLE,*  
administrateur des services civils,  
planteur de café et de poivre à Thành-diên (Tây-ninh)

*Armand-Joseph SEVILLE*

Né à Saint-Dominique Habitation Comon, Guadeloupe, le 7 janvier 1849.  
De père inconnu et de Luce Rose Séville.  
Marié à Paris (XV<sup>e</sup>), le 17 juin 1886, avec Clementine Augustine Mérat. Dont :  
— Vinh Loi Armand (Bạc-Liêu, 9 novembre 1892-Cruzy, Hérault, 1<sup>er</sup> mai 1963).

Commissaire de la marine,  
Entré dans les Services civils de l'Indo-Chine le 18 oct. 1872  
Secrétaire auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe, puis de 1<sup>re</sup> classe (1876).  
Huissier à Tra-vinh (28 mars 1878).  
Congé de six mois à la Guadeloupe (1<sup>er</sup> septembre 1881).  
Secrétaires d'arrondissement à Cantho (4 septembre 1882).  
Administrateur stagiaire à Thudaumot (12 février 1885).  
Administrateur adjoint de Biênhoà.  
Administrateur adjoint de Mytho (29 octobre 1890).  
Administrateur de Baclieu (1891).  
Congés en France et à la Guadeloupe (28 avril 1894).  
Administrateur de Tayninh (mi-1895). Voir Baurac, *La Cochinchine. Provinces de l'Est* (1899).  
Promu administrateur de 2<sup>e</sup> classe (29 août 1898).  
Congé en France (juillet 1899).  
Chef de la province de Vinh-long (décembre 1901).  
Retour définitif en France (1902).  
Administrateur de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> juillet 1903).  
En retraite (21 octobre 1903).  
Officier d'académie comme rédacteur à la *Liberté des colonies* (novembre 1903).  
Secrétaire de la Ligue pour la Défense des Droits coloniaux (1903).  
Domicile : 14, rue de Trétaigne, Paris XVIII<sup>e</sup>. (*Répertoire maçonnique*, 1908, p. 684)

Décédé le 23 juin 1909.

17. — Demande formulée par M. Séville, administrateur de Tayninh, à l'effet d'obtenir la vente de gré à gré d'un terrain domanial sis au village de Thanh-dien.

[Séance du 21 sept. 1899]  
(JO/C, sept. 1899, p. 11)

(DOSSIER N<sup>o</sup> 20, 4<sup>e</sup> BUREAU.)  
Rapport au Conseil colonial.

Par une lettre en date du 12 avril 1899, M. Séville, administrateur de Tayninh, a sollicité la vente de gré à gré, à son profit, au prix de 50 cents l'hectare, d'un terrain domanial d'une contenance de 10 hectares 81 ares 30 centiares, situé dans l'arrondissement qu'il dirige, au village de Thanh-dien, canton de Hoa-ninh [arr. de Tayninh].

Il résulte du rapport du géomètre chargé de procéder à la délimitation de ce terrain que M. Séville y a déjà entrepris des travaux de culture assez importants, dont les frais peuvent s'élever à la somme approximative de 1.800 piastres.

Le pétitionnaire a fait planter 1.800 caféiers, 1.000 poivriers, des arbres fruitiers et des herbes fourragères. Il a, en outre, édifié un magasin en bois et quelques paillotes pour loger ses ouvriers.

Aucune réclamation ne s'est produite au sujet du terrain sollicité dont M. Séville est seul occupant.

Dans ces conditions, l'Administration a l'honneur de prier l'Assemblée locale d'en autoriser l'aliénation de gré à gré au prix de 50 cents l'hectare.

Saigon, le 13 juillet 1899.

Le Lieutenant-Gouverneur p. i., BOCQUET.

#### Rapport de la commission.

Messieurs,

Du rapport que vous présente l'Administration, il ressort que M. Séville a déjà exécuté sur les terrains qu'il désire se faire attribuer des travaux d'une réelle importance et qui, bien certainement, lui ont coûté assez cher. Il paraît naturel, dans ces conditions, de consacrer, par la cession régulière du terrain mis en valeur, les droits qu'il s'est acquis par ses efforts. La superficie demandée est, d'ailleurs, des plus modestes, et votre commission vous eut, sans doute, proposé d'en accorder la concession gratuite au pétitionnaire s'il n'y avait intérêt pour celui-ci à acquérir, dès à présent, la pleine prospérité de la terre par une vente de gré à gré au prix de 50 cents l'hectare.

Le Rapporteur,  
CLAUDE.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions de la commission.  
Adopté.

#### ÉLECTEURS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA COCHINCHINE (Journal officiel de l'Indo-Chine française, 16 octobre 1899)

| Nº  | Noms et prénoms          | Profession      | Situation de la plantation |
|-----|--------------------------|-----------------|----------------------------|
| 144 | Séville (Armand-Joseph). | Administrateur. | Tayninh.                   |

#### AVIS DE LA CURATELLE (Bulletin administratif de la Cochinchine, 18 janvier 1904)

Bureau de Saïgon. — Les biens vacants de M. Seville Armand Joseph, administrateur des Services civils de l'Indochine, en retraite, rentré en France en 1902, ont été appréhendés par la Curatelle.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres et les débiteurs à se libérer dans le plus bref délai.

---

(L'Écho de France, 20 octobre 1904)

M. Armand Séville, ancien administrateur des services civils de l'Indo-Chine, secrétaire de la Ligue des Droits Coloniaux, a fait samedi soir, à la Coopération des idées, une conférence des plus intéressantes sur les rapports du socialisme avec la politique coloniale.

L'orateur, d'une indiscutable compétence, a d'abord rappelé les honteux et barbares procédés employés jusqu'ici par les nations européennes dans leurs entreprises colonisatrices. Il a éloquemment démontré l'influence du clergé, dans les colonies françaises en particulier, appelant l'attention sur ce fait qu'alors qu'on les chasse de France, les congrégations affermissent chaque leur leur puissance dans nos dépendances d'outre-mer.

M. Séville, se basant sur les décisions prises au Congrès socialiste d'Amsterdam, a plaidé pour la cause de la colonisation pacifique, *s'élevant avec force contre toute expédition militaire qu'une nécessité absolue ne commande pas*. Il montre que seuls quelques capitalistes et agioteurs peuvent gagner à ces conflits sanglants que le peuple doit payer de son sang et de son or. Il a terminé en esquissant la question du Maroc et en adjurant les socialistes de faire tous leurs efforts pour éviter à la France une campagne coûteuse et stérile. Ces déclarations, d'une si puissante actualité, ont produit une vive impression.

Zadig.

---

Les cultures riches en Indochine  
(*Le Mois colonial et maritime*, 15 août 1906, p. 414 s)

En Cochinchine, l'expérience a démontré les graves inconvénients de la monoculture rizicole, et il a été constaté que, dans une période de sept années, quatre années donnaient des récoltes plus ou moins rémunératrices, et trois années en produisaient de médiocres ou de mauvaises, les vaches grasses et les vaches maigres, disait M. Le Myre de Vilers.

Dans ces derniers temps, la proportion des vaches maigres l'a emporté et les perturbations atmosphériques, inondations, sécheresses, cyclones, etc., ont souvent anéanti, dans des provinces entières, les plantations de riz.

Aux vaches maigres, l'atmosphère embrasée, la raréfaction de l'air, la sécheresse crevassent la terre dont les mottes prennent une consistance granitique, une sorte d'asphyxie générale comprime, terrasse et annihile les êtres et les choses. Les populations affolées se demandent anxieusement si le ciel de plomb ne tombera pas pour tout anéantir (*troi sap !*).

Les **prophètes** de malheur surgissent, hurlent à l'abomination de la désolation et prêchent l'extermination des barbares de l'Occident, cause de tout le mal. Les complots se trament, les insurrections éclatent, le brigandage, la piraterie, les épidémies, les épizooties, les incendies, la guerre au couteau et aux petits papiers entre fonctionnaires européens s'avive et s'exaspère jusqu'à la folie furieuse. Puis les longues processions du dragon, illustrées de pétarades, de cris, gémissements et tam-tam, implorent la mansuétude des génies bienfaisants pour obtenir l'ondée libératrice. Lors d'une de ces saisons d'une aridité exceptionnelle, deux bonzes cambodgiens se firent enterrer vivants pour que leurs corps astrals aillent à travers l'espace réveiller les esprits des eaux endormis. Au bout de cinq mois, éclata un orage formidable et une pluie diluvienne

inonda les plaines. Les bonzes furent exhumés, on les trouva vivants et très glorieux d'avoir réussi leur mission.

La rizière consomme énormément d'eau et il lui faut son contingent à époque fixe, sinon elle est détruite. D'autres plan- [415] tations sont moins exigeantes et peuvent résister plus ou moins bien avec un minimum d'arrosage.

Frappé de ces inconvénients, je formai le dessein de tenter d'y remédier en utilisant les terrains que leur altitude rendait inutilisables pour la rizière et qui demeuraient improductifs.

À cet effet, je fondai, en 1892, à Bac lieu, province baignée par le golfe de Siam, le premier jardin d'essais de la colonie. Le concours intelligent de mon personnel français et indigène, combiné avec l'aide dévouée des notables, permit de vaincre les difficultés et d'atteindre des résultats inespérés. L'opposition gouailleuse de la bureaucratie amorphe de Saïgon, réfractaire à toute initiative, fut vaincue lorsque les meilleurs légumes de France parvinrent dans la capitale ; les félicitations de MM. de Lanessan, gouverneur-général, et de M. Fourès, lieutenant-gouverneur, m'encouragèrent.

Je fis venir de Paris les semences de toutes les plantes tropicales réputées cultures riches. Les tabacs, les maïs, les cotonniers, les mûriers, etc., etc., et, pour les animaux, les plantes fourragères.

Les engrais de la ferme, additionnés de cendres, de chaux, de noir animal provenant de la calcination et de la pulvérisation des ossements d'animaux ramassés sur tout le territoire, les fanes et les tourteaux d'arachides, les tourteaux de graines de cotonnier, les détrit us de poissons et de crevettes dosés et variés selon les plantes suffirent à la fumure des terres.

Des cotonniers, dont les semences venaient de tous les points du globe, la variété égyptienne (*longue soie*) et la *Rhode Island Sea* s'acclimatèrent mieux que les autres et donnèrent des rendements surprenants. Quelques arbustes de la Rhode Island sea produisirent avec une telle exubérance qu'ils moururent épuisés. Parmi les tabacs, ceux de la Havane, du Coromandel, Kentucky, Maryland donnèrent les plus belles feuilles. Les caféiers libéria poussèrent en pleine vase et donnèrent des récoltes abondantes. Les maïs du Pérou furent les plus productifs. Les mûriers de Chine l'emportèrent sur toutes les autres provenances par leur facile adaptation au milieu, leur production et leur lustre.

Les essais de Bac lieu furent poursuivis simultanément en terrain sablonneux sur les rives de la mer de Chine (dunes de Bac lieu) et sur le terrain alluvionnaire des plaines marécageuses de la presqu'île de Camau. Les résultats furent différents pour certaines plantes, mais aux concours régionaux que j'avais institués pour stimuler la bonne volonté des grands propriétaires qui s'empressaient de m'imiter, les planteurs des deux régions obtinrent du jury autant de récompenses les uns que les autres.

Quoique mes procédés fussent empiriques, les résultats étaient certainement supérieurs, mais je sentais que l'on pouvait trouver mieux en appelant la collaboration de la science. J'écrivis immédiatement à Paris au chimiste Arthur Thézard, que j'avais rencontré autrefois avec le recteur Raoul, pharmacien-inspecteur des colonies, et lui fis part de mes efforts, lui demandant ce que je pouvais tenter pour exécuter des expériences scientifiques, doser mes engrais, suivre une méthode, etc., etc.

Il m'expédia d'abord quelques ouvrages traitant des engrais et de la chimie agricole et il m'expliqua que les engrais que j'avais employés constituaient des sortes d'engrais complets à l'instar du fumier de ferme et des guan os, et que l'on risquait, en opérant avec ces matières, d'apporter aux terrains avec parcimonie ce dont ils ont besoin, et en trop grande quantité ce dont ils sont largement pourvus ; il ajouta que, pour me donner un conseil utile, le plus simple était de lui envoyer de la terre et, qu'après en avoir fait l'analyse, il pourrait plus sûrement me fournir des indications.

Les échantillons de terre envoyés ont donné :

Analyse physique aux 1.000 kilogrammes :

|                   | kg        |
|-------------------|-----------|
| Cailloux          | 0.000     |
| Sable siliceux    | 508,200   |
| Argile            | 433,900   |
| Calcaire          | traces    |
| Débris organiques | 18,700    |
| Humus             | 5,200     |
| Eau et non dosé   | 34.000    |
|                   | 1.000.000 |

[417] Pour l'analyse chimique :

|                    | aux 1.000 kg | à l'hectare<br>sous 0.20 d'épaisseur |
|--------------------|--------------|--------------------------------------|
| Acide phosphorique | kg. 0,510    | kg 2.040                             |
| Acide sulfurique   | 0,400        | 1.600                                |
| Chaux              | 2,825        | 11.300                               |
| Magnésie           | 2,940        | 11.760                               |
| Potasse            | 1,740        | 6.960                                |
| Soude              | 0,800        | 3.200                                |
| Azote              | 1,520        | 6.080                                |

Les terres de Baclieu étaient encore, à cette époque, couvertes de forêts et de marais et très peu cultivées ; aussi étaient-elles riches en azote, mais comme on peut s'en rendre compte, elles sont pauvres en tous les éléments que doit contenir une terre bien équilibrée.

M. Thézard m'envoya des engrais : *superphosphates de chaux, phosphates précipités ; phosphates fossiles, chlorure de potassium, kainite (sel de magnésie et de potasse), nitrate de soude, etc.*

Avec ces sels, je disposai plusieurs carrés avec des doses différentes, mais c'est le carré où j'avais mis des superphosphates de chaux, du chlorure de potassium, de la chaux, et où, contrairement aux autres, je n'avais pas mis d'azote, c'est-à-dire de nitrate de soude ou de sulfate d'ammoniaque, etc., qui m'a donné les meilleurs résultats. L'expérience a donc bien confirmé les données de l'analyse. D'ailleurs des analyses de plantes effectuées sur différentes variétés, provenant des différents carrés, ont été absolument concluantes et leur richesse en éléments minéraux correspondait bien avec la beauté des sujets et leur rendement.

Le nitrate de soude et surtout le sulfate d'ammoniaque ont fait pousser beaucoup en herbe, mais n'ont donné que des sujets médiocres, ce qui prouve bien que les terres sont suffisamment azotées.

En somme, la petite quantité d'engrais mis à ma disposition m'a permis de voir ce que l'on en pouvait obtenir, mais pour continuer mes expériences, j'ai dû surtout avoir recours aux substances fertilisantes que l'on trouve sur place faute de mieux.

[418]

\*  
\*      \*

En 1898, je recommençai les mêmes expériences sur le territoire de la province de Tâyninh, mais sur une plus grande étendue et avec des plantations plus variées. Les terres de Tâyninh, situées à une altitude qui domine sensiblement les plaines marécageuses du Delta, sont de nature fortement siliceuse. On y rencontre des arbres fruitiers, de la canne à sucre, des forêts de dâu, une flore et une faune des plus abondantes et des plus variées. Des lianes odorantes, des orchidées aux plus vives nuances, des fougères géantes, des lianes et des arbres à caoutchouc, des rotins, etc. C'est, en outre, la terre promise des chasseurs; poules sauvages, cerfs, bœufs sauvages, paons, tigres et félins de toutes sortes, rhinocéros, sangliers, ours, éléphants, toute la lyre des oiseaux, et tant d'autres animaux peut-être non classés y pullulent. La coupe des essences forestières et la récolte des sous-produits, résines, huiles, miel, etc., etc., forment le principal aliment de l'activité des populations, trop souvent décimées par l'impaludisme et les terribles ravages de différentes épidémies.

L'analyse chimique nous a donné :

|                    | Aux 1.000 kg | À l'hectare (kg) |
|--------------------|--------------|------------------|
| Acide sulfurique   | 0,310        | 1.240            |
| Acide phosphorique | 0,874        | 3.406            |
| Chaux              | 5,008        | 20.032           |
| Magnésie           | 0,900        | 3.600            |
| Potasse            | 0,460        | 1.840            |
| Soude              | 0,010        | 40               |
| Azote              | 0,070        | 280              |

Cette terre est également pauvre en tous les éléments. Les engrais ont produit un excellent effet. Le nitrate de soude a activé la végétation, et il ne pouvait en être autrement, parce que beaucoup de ces terres sont pauvres en azote ; à cause de la sécheresse, le sulfate d'ammoniaque donne de mauvais résultats.

J'obtins à Tâyninh de meilleurs résultats qu'à Baclieu. Les cannes à sucre, cultivées par les populations, sans choix et sans méthode, ne produisaient qu'un [419] rendement inférieur en cassonade. — Après avoir sélectionné les variétés et fumé convenablement les terres, mon champ d'expérience de deux hectares donna un rendement supérieur de 30 %, à la grande stupéfaction des cultivateurs. Je leur appris à faire du sucre blanc et à distiller les mélasses et résidus pour faire du tafia et, pour me mettre en règle avec la Régie des alcools à riz, je me fis délivrer une permission spéciale. — Des échantillons de mon sucre et de mon rhum furent du reste adressés au directeur

des Douanes et Régies, M. Frézouls, inspecteur des colonies, et à M. Nicolaï, lieutenant-gouverneur, qui m'en complimentèrent.

Les caféiers arabica et liberia, dont un certain nombre d'arbustes existaient à l'inspection, furent propagés dans toute la province et réussirent plus ou moins selon les terrains et les soins dont ils furent entourés. La montagne de Tâyninh (*nui Ba-Den*), d'une altitude de neuf cents mètres, arrosée de plusieurs sources d'eau limpide, me parut offrir un champ d'essais bien approprié. J'entrepris d'y pratiquer les mêmes expériences que les Hollandais ont réussies à Java, sur la montagne de Buitzenborg. Ils y ont obtenu simultanément les produits des zones tempérées et les produits des zones tropicales. Chaque degré d'élévation correspondant à un abaissement de un degré thermométrique, on rencontre tous les climats sur une montagne d'une certaine hauteur, et il est possible d'y adapter méthodiquement chaque plante dans la zone qui lui convient.

Au pied de la montagne, je plantai, après avoir fait défricher l'épaisse forêt et donné la chasse aux sangliers, cobra-capel, tigres, panthères et autres félins, toutes les plantes exotiques que je pus réunir, et ensuite je les échelonai sur les paliers distants de cent mètres les uns des autres jusqu'au sommet. Les caféiers liberia, les poivriers, les pavots (*fapaver sannufera*), diverses légumineuses et fourragères se développèrent d'une façon satisfaisante. À trois cents mètres, le caféier arabica trouva son habitat et donna abondamment un café surpassant comme arôme tous les similaires de la plaine ; à la même altitude, le liberia poussa maigrement et présenta des feuilles jaunâtres et émaciées. Des sarments de vignes importés de France et plantés à sept cents mètres furent dévorés par les termites. C'est un essai à reprendre après avoir détruit ces voraces insectes, et je ne doute pas qu'il réussisse dans ces conditions. Mon successeur à Tâyninh <sup>1</sup> avait promis de continuer mes essais.

[420] Trois ans après, le rencontrant à Paris, je le questionnai sur nos plantations. Il me fit connaître qu'il n'avait rien détruit, mais non plus rien planté. — Et puis, fit-il, à quoi tout ce travail vous a-t-il servi ? — À rien, répondis-je, sinon à aviver l'hostilité de la bureaucratie archaïque de Saïgon. — C'est précisément parce que tout cela vous a fait plutôt du tort dans la carrière que je ne veux pas vous imiter. Et, en somme, tout le monde n'a pas la cervelle organisée pour ces choses et j'ai assez à faire avec l'administration. — Je lui fus encore bien reconnaissant de n'avoir pas coupé les arbres ni détruit le champ d'expériences, éventualités qui se produisent assez souvent en Indo-Chine.

Au sommet de la montagne, la température varie de 10° en décembre, saison la plus tempérée, à 23° en août, saison la plus chaude, mais le vent du nord y soufflant presque toute l'année, quelquefois en rafales, on n'y est jamais incommodé par la chaleur. C'est pour cette raison que j'avais proposé d'y établir un petit sanatorium qui fût devenu le rendez-vous des chasseurs de la colonie et des amateurs de la vie en plein air. Le gouverneur-général, M. Doumer, était plutôt disposé à adopter mon idée... mais les événements en disposèrent autrement. En explorant la montagne dans tous ses recoins, je rencontrai une flore sensiblement différente de celle de la plaine, des rotins gigantesques, dépassant cinquante mètres de longueur, des lianes de caoutchouc (*parameria grandilufera*), des cédrats ou acajou femelle, du mica, de l'or et du minerai titanifère, des variétés de serpents et des plantes inconnues des indigènes.

La découverte qui me réjouit le plus fut celle que je fis, de 500 mètres d'altitude, au sommet d'une variété de bananier sauvage (*musa textilis*) abaca ou chanvre de Manille, objet d'une grande exportation des Philippines aux États-Unis d'Amérique, se chiffrant annuellement par centaines de millions de dollars ; aussi les Espagnols montaient-ils la garde autour de ces précieuses plantations, dont il était quasi impossible d'exporter des plants.

---

<sup>1</sup> M. de Lalande-Calan.

Un Tagal, indigène de cet archipel, que j'avais employé aux travaux de la vicinalité, reconnu parfaitement l'abaca, en tira [421] les fibres, les prépara pour être expédiées à la chambre de commerce de Saïgon. Ces fibres furent reconnues de bonne qualité et utilisables comme matière textile. J'en propageai l'espèce dans la plaine et eus la satisfaction de voir pousser vigoureusement les plants sans qu'ils présentassent aucune modification.

Il est utile de faire connaître, pour expliquer l'ignorance des indigènes au sujet des êtres de la montagne, qu'elle est protégée contre l'incursion des curieux par une série de légendes superstitieuses qui en ont fait un lieu sacré où de pieux pèlerins vont dévotement accomplir, à certaines époques, leurs dévotions et formuler leurs vœux aux pieds de la toute-puissante déesse noire, Notre-Dame de la Boussole.

Il y a encore bien d'autres choses que les bonzes de la pagode sacrée tiennent sous le sceau du plus profond secret, mais ce n'est pas ici le lieu de faire certaines révélations.

Les Européens contemplent la montagne de la plaine, mais trouvent trop fatigant d'en faire l'ascension. J'y ai cependant amené des dames de la haute société saïgonnaise, qui furent ravies du charmant séjour. Différents personnages, notamment le général Archinard, qui m'encouragea dans toutes mes tentatives de cultures et de recherches, y passèrent plusieurs jours. Les bonzes, végétariens convaincus, offrirent, en l'honneur du général, un repas de trente mets exclusivement composés de végétaux poussant sur la montagne.

Le chef-lieu possédait un certain nombre de bancouliers (*nux moluccana*), qui avaient été plantés par le père Simon, missionnaire apostolique, homme doué d'une intelligence supérieure et d'une rare activité, un vrai colonisateur, se dépensant sans compter pour le mieux-être de son pays d'adoption et pour cette raison jaloué et décrié par ses confrères. La dernière fois que je conférais avec lui au sujet de nos entreprises de l'acclimatent des abeilles d'Italie et de la création de ruches perfectionnées, il me raconta que ses bons confrères avaient relevé contre lui cent quarante-sept cas d'excommunication majeure et mineure. Il ne s'en portait pas plus mal au demeurant. Je fis ramasser ces noix des Moluques qui jonchaient la terre aux pieds des arbres et les distribuai aux chefs de canton avec mission de les planter [422] en bordure des routes et partout où ils pourraient. Leur pulpe, d'une blancheur satinée, me fournit une huile limpide et très fine, comestible. J'appris ensuite qu'en Suisse on l'utilisait pour l'horlogerie fine et que la peinture anglaise lui devait son brillant et inimitable coloris... Et je pensai que depuis plusieurs années, Européens, indigènes et Chinois passaient indifférents devant cette richesse sans même avoir la curiosité de ramasser une noix pour savoir ce qu'elle contenait. Je répartis également dans les cantons toutes les plantes utiles cultivées dans les pépinières, au champ d'expériences du chef-lieu, les tecks, les caféiers, les cotonniers de tous les pays, etc., etc. J'attachai la plus grande importance à la propagation du cotonnier-ouatier (*kapok*), arbre dont toutes les parties sont utilisables et dont la croissance est rapide. On en fait des matelas, des coussins, des oreillers, du papier, de l'huile, des tourteaux d'engrais, des explosifs, des cloisons étanches pour la marine, les Chinois s'en servent comme fourrures pour les vêtements d'hiver, etc., etc.

Le Cambodge en possède une certaine quantité, mais bien insuffisante pour la consommation locale, et je prévoyais l'immense débouché qu'aurait cette denrée en Europe lorsque toutes ses propriétés seraient appréciées par l'industrie contemporaine et surtout quand on arriverait à le hier. La question est à l'étude.

De la série des mûriers du globe, c'est encore le mûrier arborescent de Chine, aux larges feuilles vert sombre qui, comme à Baclieu, fournit la nourriture abondante et préférée des vers à soie, dont j'avais fait venir les graines du Midi de la France. Les deux premières récoltes réussirent d'une façon satisfaisante, tant à l'inspection que chez les éleveurs indigènes, et furent reconnues supérieures comme quantité et qualité aux



variétés locales. Les cocons plus volumineux nous fournirent de la soie blanche et de la soie jaune fine et résistante. Les Annamites étaient émerveillés. La troisième éducation s'annonçait fort bien, lorsqu'un de ces formidables orages, dont Tâyninh détient le record, éclata à l'improviste et fit périr instantanément tous les vers à soie.

Armand Séville,  
ancien administrateur des colonies.

---

Les cultures riches en Indochine

(Suite)

(*Le Mois colonial et maritime*, 15 septembre 1906, p. 414 s)

[475]

LES TABACS.

Le champ d'expériences de Tâyninh futensemencé des semis de tabacs de toutes les régions du monde, chaque provenance évoluant dans son carré respectif.

Ce n'est qu'après le repiquage et la complète maturité que les sélections furent opérées suivant l'aspect des feuilles. Les variétés Maryland, Sleavane, Coramandel, Kentucky se développèrent vigoureusement, les dimensions et les nuances des feuilles provoquèrent l'admiration de tous les visiteurs. Elles furent réservées, et les autres variétés livrées aux indigènes pour être préparées à leur convenance.

La récolte des feuilles sélectionnées, leurs manipulation, séchage, fermentation et autres préparations furent confiées aux soins de l'indigène des Philippines, qui avait appris ce métier dans son pays natal.

Au concours régional, le Philippin présenta d'excellents cigares d'une parfaite combustibilité et d'un arôme exquis au dire des Européens, Chinois et Annamites, qui, pour une fois, se trouvèrent d'accord. L'expérience était concluante et je décidai d'expédier à l'Exposition de Paris de 1900 un stock de deux mille cigares, des paquets de feuilles et des paquets de tabac. Je trouvai plus tard à cette exposition une trentaine de boîtes de cigares et des paquets de feuilles. On ne s'était pas donné la peine de rien examiner. Je fis ouvrir une boîte et je trouvai les cigares complètement troués.

En recherchant les causes de cette détérioration, je me souvenais que ces cigares avaient été préparés avec la plus grande hâte et insuffisamment séchés, l'administration ne pouvant attendre pour faire les expéditions à Paris Je me demandai, d'autre part, si le confectionneur philippin, par patriotisme, et [476] invité par ses congénères dont un certain nombre sont fixés en Cochinchine depuis la conquête, n'avait pas prémédité et préparé un échec, pour éviter une concurrence possible aux tabacs de Manille, ou qu'encore par suite de surmenage il n'avait laissé la préparation d'une grande partie des cigares aux Annamites, indifférents et inexpérimentés.

Quoiqu'il en puisse être, les mêmes cigares que j'avais emportés pour ma consommation personnelle, après avoir été exposés pendant six mois à l'air, furent les uns très bons, à cendre blanche et combustibilité parfaite, les autres médiocres, d'autres détestables. Les bons provenaient sans doute de la confection du tagal, les mauvais, du travail des miliciens indigènes.

Plus tard, je me plaignis à un personnage compétent en la matière et occupant une haute situation officielle, personnage qui, du reste, avait suivi et encouragé mes essais de tabacs.

— Vous n'avez pas à vous formaliser de l'indifférence témoignée à l'égard des produits que vous avez envoyés à l'Exposition. Les hauts mandarins qui disposent du sort des tabacs ont décrété que les variétés provenant des colonies françaises devaient être infumables.

— Et pourquoi demandai-je ?

— La raison en est que ces hauts mandarins ont passé des contrats avec des fournisseurs étrangers et qu'ils ne veulent pas que la moindre concurrence vienne troubler l'harmonie de leurs stipulations...

Il citait un exemple personnel : il avait expédié des cigares de l'Annam aux manufactures de l'État d'une part et, séparément, une certaine quantité des mêmes à un ingénieur des tabacs. Les appréciations furent absolument contradictoires, le consortium des ingénieurs des tabacs rendit un arrêt des plus défavorables tandis que l'ingénieur isolé trouva le produit délicieux. Il faudrait encore plusieurs révolutions, pour changer cet état de choses.

— Et si vous récidivez en tabacs, envoyez vos récoltes à l'étranger mais pas en France, conclut-il.....

Voulant être renseigné étroitement sur ces questions, j'allai à Bruxelles où je me fis présenter à un grand importateur de [477] tabacs coloniaux dont les affaires se chiffrent annuellement par plusieurs millions.

Après lui avoir expliqué mes expériences, il me dit que sa maison achèterait à un prix rémunérateur tous les tabacs de Cochinchine pour la pipe, que les tabacs et cigares que j'avais obtenus étaient dus aux conditions exceptionnels du terrain de Tày-ninh mais que si on voulait en produire pouvant soutenir toute concurrence avec les meilleurs du globe, il fallait remonter plus haut vers le nord-est dans les terres rouges du pays des Moïs...

Enfin, tout récemment, j'ai eu la grande satisfaction d'apprendre que tous mes essais avaient été reproduits avec succès et sur une grande échelle dans les terres rouges de l'Hinterland Moï, par une société de colons cochinchinois <sup>2</sup> dirigée par un de mes amis.

Voici les renseignements qui m'ont été donnés sur cette nouvelle exploitation en voie de prospérité.

Une société d'études a été fondée à Saigon par M. Cazeaux <sup>3</sup>, directeur des chemins de fer et tramways de Cochinchine, qui, après avoir recherché pendant longtemps des terrains, s'est arrêté en 1904 dans la région Moï (province de Biênhoà). Cette société n'a obtenu sa concession de 2.500 hectares qu'après la réussite des essais faits en grand sur toutes les cultures pouvant être pratiquées dans cette région. Ces essais ont porté sur le coton, le maïs, les tabacs, le mûrier, puis, cette année 1906, sur le *Hevea Brasiliensis* (caoutchouc du Para) dont 25.000 plants sur 50.000 graines, seront plantées d'ici 2 ou 3 mois.

#### Résultat :

Le tabac, dans des terrains bien labourés, donne une moyenne de 1.400 kg environ à l'hectare pour les deux coupes qui s'exécutent dans une période de cinq mois. Le tabac de cette région est réputé par les indigènes de Gò-Công notamment, qui l'achètent de une piastre 50 à 1 piastre 75 le kg contre 0,80 cents à 0,90 le tabac du Gò-vàp, (territoire situé dans la banlieue de Saigon). Ce tabac est d'une combustibilité parfaite ; des analyses exécutées à Saigon et à Marseille révèlent [478] que la quantité de nicotine est de 2 à 2 1/2 selon la maturité. Il tient la seconde place sous ce rapport de tous les tabacs du monde. En ce qui concerne le carbonate de potasse au point de vue de la combustibilité il contient 3 1/2 à 3,5 g %.

La cendre en est très blanche ce qui explique sa renommée aux yeux des indigènes. D'autre part les Anglais le compare au Maryland et Virginie. Ce tabac, tel qu'il est préparé par les indigènes, a son écoulement en Cochinchine, à la condition expresse d'acquitter les droits de circulation contre lesquels la société proteste (nous reviendrons sur ces droits de circulation), de les transformer en cigarettes, en cigares et en paquets de tabac de 25 et 50 grammes. Or le paquet de cigarettes qui pèse 20 grammes, peut

---

<sup>2</sup> Société agricole de Suzannah.

<sup>3</sup> Louis Cazeau (et non Cazeaux).

être vendu à gros bénéfices à 0,06 le paquet, ce qui représente quarante paquets par kg. Il faut noter que les indigènes se sont mis à fumer les cigarettes de provenance étrangère, principalement algériennes, les bastos, les melilla qu'ils paient 10 à 12 cents.

### LES TABACS INDIGÈNES

Les planteurs indigènes cultivent, en Cochinchine, une moyenne de mille hectares produisant environ 1,500 kg de tabac à l'hectare. Les droits de circulation prélevés sur ces tabacs du pays sont de 0,25 cents par kg. Donc, mille hectares produisent 1.500.000 kg X 0,25= 375.000 dollars. Sur ces 375.000 dollars dus pour les droits de circulation, c'est à peine si le Budget encaisse 50.000 dollars annuellement.

Les Annamites pour éviter tous les ennuis et vexations pas sent leurs tabacs en fraude. Voici la nomenclature des principaux ennuis que subissent les producteurs indigènes. Pour obtenir un laissez-passer, le producteur annamite est forcé de passer un temps prolongé devant les entrepôts de Douane, où les agents indigènes prélèvent un pourboire.

Une fois la déclaration faite, les tribulations commencent. Nous citons ici des exemples pris dans les procès-verbaux authentiques :

Un acheteur demande un laissez-passer pour expédier dix kg de tabac à Cantho (une des provinces de l'Ouest). Or, [479] comme le chemin de fer n'a qu'un train par jour pour marchandises, il arrive trop tard ; le lendemain, c'est jour de fête, la Douane ne fonctionne pas à Mytho, point de transit, il ne peut expédier son tabac que le surlendemain et comme il y a retard, procès-verbal lui est dressé, le tabac saisi, confisqué et le porteur emprisonné, d'où démarche, constitution d'avocat, frais et dépenses de toutes sortes. Autre exemple. Du tabac est expédié pour Baria : il pleut, le tabac est mouillé, il pèse plus que lors de la déclaration, d'où procès-verbal pour le surplus du poids constaté, soit deux kg, menaces de prison, l'Annamite transige pour cent cinquante piastres.

...Des Chinois achètent du tabac pour la consommation de l'équipage d'une jonque ; chaque matelot, ayant sa part personnelle, la quantité répartie entre tous excédant un kg, procès-verbal est dressé, transaction ou tribunaux.

Le Lieutenant-Gouverneur, M. Rodier, a fait le possible pour obvier à cette tyrannie, mais il n'a pu y réussir. On tue systématiquement l'exploitation du tabac dans la colonie pour favoriser l'importation étrangère.

Devant ces exactions, les Annamites, les Cambodgiens, les Moïs, les Laotiens ont presque abandonné la culture du tabac qui n'est plus que de un millier d'hectares pour ces immenses régions. Les Moïs et tous ceux pour qui le tabac est une marchandise d'échange, abandonnent cette culture. Il y a surtout lieu de regretter le tabac du pays des Moïs qui est d'une combustibilité parfaite, possédant un arôme rappelant les variétés du Maryland et Virginie.

Les Annamites, par leurs notables, leurs représentants élus, les administrateurs, le Lieutenant-Gouverneur, ont maintes fois protesté et demandé que les droits de circulation fussent remplacés par un droit de X par plant ? Que répond la Douane ? Que ce contrôle serait excessivement difficile, mais le véritable motif non déguisé est que : l'impôt, au lieu d'être indirect, serait direct et ne profiterait qu'au Budget local, comme tout impôt direct. Il est urgent de trouver un *modus vivendi* entre les deux puissances belligérantes. Ce moyen transactionnel pourrait être une entente entre le Budget général et Budget local pour se répartir, selon certaines proportions, le produit de l'impôt [480] devenu direct ou encore l'affectation de ces produits à certains travaux d'utilité publique.

La société d'études formée par des Français de Cochinchine, pour la plantation et l'exploitation des tabacs dans les pays Moïs, possède en ce moment du tabac récolté et manipulé pour une somme très importante et ne peut l'écouler, lorsque des Chinois, établis à dix kilomètres plus loin, vendent ce même tabac de une piastre 50 à une

piastre 75 aux Annamites qui, par des détours et à travers forêts, évitent la Douane. Les producteurs français de cette partie du pays sont établis sur la voie ferrée et ne peuvent, par conséquent, rien dissimuler de leurs opérations. Nous sommes persuadés que cette société élèverait sa culture progressivement à un millier d'hectares qui produiraient au Budget une somme de 375.000 dollars environ. Avec la législation actuelle, la société sera amenée à abandonner cette culture.

Ce parti-pris de l'Administration fiscale de tout régenter tuera la colonisation. Pour le sel, l'alcool, l'opium, ce sont les mêmes procédés arbitraires, ruinants et vexatoires. Les Annamites abandonnent les pêcheries de poissons, le prix exorbitant du sel et toutes les tracasseries qu'il leur faut subir pour s'en procurer ne leur permettant pas de trouver une rémunération suffisante. Pour l'alcool, nous en avons déjà suffisamment parlé l'année dernière dans des articles publiés par les *Annales diplomatiques et consulaires*.

Pour en revenir au tabac, un rapport de service d'un contrôleur des Douanes démontre qu'un acheteur en gros a fait provision de mille kg pour lesquels il avait déjà acquitté le droit de circulation en bloc ; il revend ce tabac en détail par petits lots ; les acheteurs au détail sont persuadés qu'ils n'ont plus de droits à acquitter. Alors interviennent les sous-agents indigènes des Douanes, qui leur font encore payer 0,25 par kg qu'ils empochent. Les Annamites, en général, ne peuvent comprendre la législation en vigueur et on peut les voler impunément.

L'Administration des Douanes déclare que le producteur jouit de la liberté de créer des entrepôts fictifs dans un magasin complètement clos. Or les Annamites habitent des paillotes [481] Il leur faudrait donc construire des magasins spéciaux d'où ils ne pourront vendre que par quantité de cent kilos, représentant un droit de sortie de cinquante francs, mais les acheteurs seraient dans l'alternative d'être encore inquiétés.

En Turquie, on prélève l'impôt sur le nombre de plants de tabac. Pourquoi ne pas procéder de même ? Le monopole des tabacs est affermé à une compagnie générale, chaque producteur est dans l'obligation de faire la déclaration de la quantité de pieds qu'il veut planter ; au moment de la récolte, cette quantité est vérifiée et tout le produit transporté aux entrepôts de la Compagnie. C'est seulement lors de la vente du tabac par le producteur que la taxe de 10 % *ad valorem* est acquise à la Compagnie. De cette façon, pas une feuille de tabac n'échappe à l'impôt.

Ne serait-il pas profitable d'étudier l'application d'un tel système en Indo-Chine ? Si la conclusion de ces études démontraient une amélioration possible de l'état de choses existant, on pourrait mettre en adjudication le fermage des tabacs, toutes précautions prises contre de nouveaux abus toujours possibles. La compagnie ou les compagnies qui se formeraient pour exploiter ces monopoles, pratiqueraient immédiatement le système de tant de plants de tabac pour telle quantité fixable. L'État prélèverait un tant pour cent sur les droits. Un monopole serait constitué pour chaque région.

Il ne faut pas se le dissimuler, ce système aurait aussi ses inconvénients. C'est pour les réduire au minimum que je désirerais qu'une étude impartiale en fut faite et que tous les intéressés, et principalement les indigènes, fussent loyalement consultés.

## MÛRIERS

Les mûriers blancs de Chine poussent avec tant de vigueur sur les terres ferrugineuses (terres rouges) de la Société Saïgonnaise, que 50.000 pieds plantés en octobre 1905, avaient atteint le 16 février 1906, malgré l'arrêt néfaste de la saison des pluies le 15 novembre, 1 m 50 de hauteur lors de l'expertise du Directeur de la Sériciculture de l'Indo-Chine, envoyé [482] par M. Beau, Gouverneur Général, qui lui-même a été étonné de constater la vigueur de ces mûriers en pleine saison sèche. Des renseignements donnés par le Directeur et du rapport qu'il a présenté au Gouverneur-Général, il résulte que le développement de la Sériciculture ne peut être entrepris avec succès autre part que dans cette région ; or le mûrier, d'après ses déclarations, peut permettre de faire dans ce milieu huit éducations par année, à condition de tailler le

mûrier. Au Tonkin, on n'obtient que six éducations. Dans tous les pays séricicoles, notamment en France, au Japon, en Chine, Madagascar on ne peut faire qu'une éducation dans l'année et rarement une deuxième qui est défectueuse. Or, ce mûrier planté la première année agricole peut donner jusqu'à cinq kg de feuilles par arbuste. La deuxième année, les plants étant plus robustes on peut obtenir 10 kg sans arrosage et sans soins. Le mûrier se plantant là-bas à raison de 8.000 à 10.000 arbustes par hectare, soit une moyenne de 45.000 kg de feuilles par hectare, il est généralement admis par tous les sériciculteurs qu'il faut de 127 à 150 kilogrammes de feuilles pour produire un kilogramme de soie grège non compris les doupions et le reste, disons 200 kg de feuilles pour un kg de soie grège. Dans ces conditions, nos 40.000 kg au minimum produiraient  $40.000/200 = 0,2$  200 kg de soie grège à l'hectare.

Cette soie bien filée se vend couramment de 38 à 40 francs le kg, disons trente francs, d'où six mille francs à l'hectare du produit brut.

## CAOUTCHOUC

### Hevea

L'Hevea *Brasilensis*. — Des essais en grand en ont été faits à Ong-Yêm (province de Thù-dáu-một), sur des terres moins riches, moins profondes que celles qui ont été choisies par le Directeur de la Société Saïgonnaise. Ces dernières ont de 18 à 25 mètres de profondeur.

[483] Ces Hevea, ainsi qu'on peut en juger par des photographies déposées à l'Exposition de Marseille, atteignent après 7 années de 10 à 12 mètres de hauteur. D'autre part, une plantation faite par M. Bellan, commissaire central de police, dans une terre argileuse très pauvre de Gô-vâp (banlieue de Saigon) à sous-sol imperméable, a réussi fort bien et déjà M. Bellan retire deux cents grammes par pied de caoutchouc de cinq ans. J'en ai examiné un superbe échantillon à Paris chez M. Nicole, importateur de caoutchouc. Jusqu'à présent, on avait cru que le caoutchouc ne pouvait produire qu'après 7 années ; or, les Anglais et les Hollandais, après des essais nombreux qui datent de plusieurs années, déclarent formellement que le caoutchouc (Hevea) doit être saigné entre quatre et 4 ans 1/2 et voici pour quelle raison : d'abord son rendement de 200 grammes ; ensuite, l'arbre ayant ainsi sa sève comprimée se développe en grosseur et non plus en hauteur, le mettant ainsi à l'abri des bourrasques et lui permettant de donner un meilleur rendement et une extraction plus facile. Or, il va à l'hectare cinq cents pieds d'hevea, donc entre 4 ans et 4 ans 1/2 on aura cent kg de caoutchouc et entre la 7<sup>e</sup> et la 10<sup>e</sup> année, un kg par arbre soit cinq cents kg à l'hectare. A une moyenne de douze francs au bout de quatre ans, cela donne mille francs et entre 7 et 10 ans six mille francs.

Armand Séville,  
administrateur de 1<sup>re</sup> classe des colonies.

(A suivre : le mois d'octobre est manquant)

---